

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 07 AOÛT 2023 A 18H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le sept août, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 02 août 2023.

Étaient présents : Denis ARNOUX, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

Absents excusés :

Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Sylvie GRUNTZ, Claudia KUNTZELMANN, Stéphane MARTIN, Nathalie REIBEL, Chantal SENFT

Procurations :

Yann ALIBERT donne procuration à Jocelyne SCHIRCH
Cathy ARNOLD donne procuration à Adeline SCHWEITZER
Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY
Rémy CASTRO donne procuration à Josiane CHAPPEL
Sylvie GRUNTZ donne procuration à Gaston LATSCHA
Claudia KUNTZELMANN donne procuration à Paul LATSCHA
Stéphane MARTIN donne procuration à Christian LANDAUER
Nathalie REIBEL-NIVA donne procuration à Anne KARABABA
Chantal SENFT donne procuration à Denis ARNOUX

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

2023 77 Création d'un poste d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose, qu'en raison de l'ouverture d'une 4ème classe de maternelle, qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M. le Maire propose la création, à compter du 30 août 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (14 heures 58 minutes par semaine) relevant des grades d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe, d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, d'adjoint d'animation, d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.

Ce poste devra être pourvu par un fonctionnaire.

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 09/08/2023

ID : 068-216801357-20230807-202377-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un emploi permanent d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant relevant des grades d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe, d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, d'adjoint d'animation, d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, à raison d'une durée de service hebdomadaire de 14 heures 58 pour remplir les fonctions d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, à compter du 30 août 2023.
- que l'agent nouvellement recruté bénéficiera des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.
- autorise M. le Maire :
 - à procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
 - à procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2023.

Fait à Hésingue, le 08 août 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

